

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SAINT LOUIS – SAINTE MARIE

Salle des Lumières, Ets Ste Marie – 21 mai 2015

Mme la Directrice a tenu tout d'abord à excuser l'absence du Père Patrick de Fleurian à ce dernier conseil d'établissement avant de prononcer une prière destinée à remercier le Seigneur pour cette année scolaire qui arrive à son terme.

Ce conseil d'établissement a été l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée tout en donnant, à tous, une perspective de devenir (*passage dans la classe supérieure, vacances pour certains, poursuite de l'itinéraire professionnel des enseignants pour d'autres,...*).

En effet, il apparaît particulièrement important, pour Mme SOUSTELLE, de marquer un temps d'arrêt sur le vécu et de prendre le temps de remercier tout particulièrement les équipes enseignantes, pastorale, administrative et de service ainsi que les familles.

Mme Soustelle a ensuite tenu à remercier M. GUILLAMO et M. TISSIER de leur présence ainsi que M. RASTOIN, Président de l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC) avant de saluer le corps enseignant, le personnel de l'OGEC et l'ensemble des parents délégués.

De prime abord, cette séance a donc permis de faire le point sur les remarques rapportées par les parents correspondants (I). La parole a ensuite été donnée à M. RASTOIN, Président de l'OGEC afin qu'il explicite le rôle de sa structure (II), puis à Evelyne dans le but qu'elle détaille les actions de solidarité menées récemment (III). Enfin, le bilan des sorties scolaires (IV) a été effectué avant de mettre en perspective d'ores-et-déjà quelques orientations pour l'année scolaire 2015-2016 (V).

I – POINTS ABORDES PAR LES PARENTS DELEGUES

○ **Concernant la surveillance aux heures de restauration**

M. GUILLAMO a souhaité préciser qu'au moment où les requêtes des parents relatives à un manque de surveillance à la cantine sur le site de St Louis avait été remontées, soit en janvier dernier, nous étions alors dans la « *phase de mise en route* » du nouveau système de pointage. Ce dernier ayant depuis fait ses preuves, un personnel est aujourd'hui, sauf dysfonctionnement des cartes de pointage, dévoué à la surveillance des élèves se restaurant. Toutefois, il est vrai que les premiers élèves ayant terminé leur repas patientent, sous surveillance devant le réfectoire, jusqu'à ce que les autres élèves ne sortent.

○ **Concernant la propreté des toilettes**

Si les actions de sensibilisation menées auprès des enfants semblent avoir portés leurs fruits un temps, la propreté des toilettes demeure perfectible et ne saurait être pleinement satisfaisante eu égard à l'utilisation faite par les enfants.

○ **Concernant la réfection de l'aire de stationnement de Ste Marie**

M. GUILLAMO a précisé s'être rendu, ce jour, auprès de la mairie de Marignane afin d'obtenir que l'aire de stationnement soit de nouveau viabilisée dans le but de diminuer le niveau de dangerosité de cet accès (*réduction de l'écart de niveau entre le parking et la dernière marche notamment*). M. GUILLAMO a envoyé un courrier directement au responsable des services techniques de la Mairie.

Dans cette optique de sécurité de l'environnement de l'établissement, M. GUILLAMO a précisé que la signalétique des aires de stationnement des bus avait été réalisée aux frais de l'établissement et non, à ceux de la municipalité comme il est normalement de rigueur quand il s'agit du domaine public. Or, la mairie de Marignane n'a toujours pas officialisé la demande de régularisation de ces aires, laquelle ne nécessite qu'un simple arrêté du maire.

- **Concernant la sécurité au passage piéton de St Louis**

Le fait que le passage piéton menant de l'aire de stationnement à l'établissement St Louis traverse une voie départementale complexifie les démarches de la Direction.

- **Concernant l'attroupement de jeunes devant St Louis**

Ces jeunes ne commettant pas de perturbations majeures, il est par conséquent impossible de les contraindre à quitter les abords de l'établissement.

Toutefois, M. GUILLAMO a précisé que le réaménagement des abords de l'établissement s'inscrivait dans une réflexion plus globale puisqu'il nécessiterait, là encore, un projet pouvant s'étendre sur deux ans et non pas une simple déclaration de travaux en mairie. En effet, certaines parcelles situées à proximité de l'établissement appartiennent au Conseil Général.

En revanche, le grillage actuel situé derrière l'établissement va être prochainement remplacé par un mur afin de diminuer les nuisances et autres perturbations sonores engendrées par ces attroupements.

- **Concernant le défaut d'actualisation régulier des menus**

Il semblerait que depuis quelques semaines, le menu des élèves ne soit plus actualisé sur le site internet des établissements et qu'en tout état de cause, il ne soit actualisé que le lundi soir voire le plus souvent, le mardi matin. La Direction s'est engagée à faire remonter ces informations à Sodexo.

- **Concernant la réception simultanée de deux courriers électroniques sans pièce jointe le 11 mai dernier**

La survenance d'un problème technique justifie cet envoi tronqué. L'objet des messages en question était, à juste titre, la convocation à ce présent conseil d'établissement.

- **Concernant le problème récurrent des poux à l'école**

La réapparition massive des poux dans l'enceinte scolaire est, malheureusement, un problème qui touche toutes les écoles. Leur résistance aux traitements chimiques fait de ce phénomène un problème non plus épisodique mais permanent.

M. TISSIER a souligné le fait qu'une coordination entre les parents dans le traitement des têtes, vêtements et literie tendait à diminuer le risque de récurrence mais les traitements demeurent contraignants et réclament une surveillance rigoureuse de l'ensemble des parents.

- **Concernant la semaine des 4 jours**

Conformément au point abordé lors du premier conseil d'établissement, la Directrice a réaffirmé qu'excepté une réforme du Code de la Santé, il n'y aurait aucune modification des emplois du temps de nos enfants. De plus, dans le cas où la journée scolaire passerait à 5h30 (*contre les 6 heures actuelles*), ce seraient les vacances scolaires qui seraient « *amputées* » et non le mercredi.

- **Concernant la possibilité d'interdire l'utilisation des feutres dans la cour**

La Directrice a déclaré qu'elle avait bien accusé réception du courrier électronique d'un parent d'élève demandant à ce que feutres et stylos soient interdits de la cour de récréation mais a indiqué qu'une telle décision ne pouvait être prise à la légère et qu'elle nécessitait une réflexion d'équipe, une réunion avec l'équipe pédagogique. En effet, il est important que les enfants puissent exercer l'activité de leur choix pendant leur temps de récréation.

- **Concernant l'utilisation de support religieux dans les apprentissages de nos enfants**

Un parent délégué de la classe de CE1 de Ste Marie s'est fait l'écho d'un courriel rédigé par un parent inquiet de voir son enfant apprendre des poésies comportant des idées religieuses. Ce parent souhaiterait que le temps accordé aux savoirs fondamentaux soit neutre, laïc et que seules les heures dévolues à la pastorale retranscrivent du « *religieux* ».

En sa qualité de chef d'établissement d'école catholique, la Directrice a souhaité réaffirmé cette identité tout en marquant le souci permanent d'être dans le respect du cheminement de chacun. En effet, si l'annonce « *école catholique* » est explicite, les enseignants ne font en aucun cas du prosélytisme.

La Direction a déclaré qu'il était impossible de dissocier l'enseignement pastoral des autres enseignements ne serait-ce que parce qu'au-delà de l'enseignement religieux, c'est un comportement, un ensemble de valeurs, de respect et de tolérance qui est véhiculé au sein de l'ensemble scolaire St Louis – Ste Marie.

En outre, M. GUILLAMO a témoigné lui aussi de sa confiance envers le corps enseignant en se disant certain qu'aucun abus n'était commis au sein de l'établissement et qu'il était très heureux que des textes religieux soient utilisés comme support des enseignements ; rappelant par la même que si l'on devait effacer tous les signes religieux des apprentissages, cela aboutirait indubitablement à la destruction du patrimoine culturel de l'Humanité.

Evelyne a tenu à préciser que des initiations au Bouddhisme, à l'Islam, au Judaïsme punctuaient également l'année scolaire et qu'elle avait, tout comme Marie, pour principal souci le respect des religions quelles qu'elles soient.

Pour faire suite à ce courrier électronique, une enseignante a souhaité savoir s'il pouvait lui être reproché de réciter des prières en début de journée par exemple. La Directrice a rappelé que l'enseignant était là pour témoigner de ses convictions et des valeurs et qu'il était plus que jamais nécessaire, de les réaffirmer. En effet, à l'heure de l'inter-religion, on peut, sans crainte, prier ensemble pour mieux se connaître et donc, mieux se respecter.

Ce sont ces échanges qui vont faire grandir nos enfants. De plus, même si l'enseignante récite une prière, chaque enfant est libre de se joindre ou non à elle, il n'y a aucune contrainte pour nos enfants.

Arguant de cette ouverture d'esprit, Mme SOUSTELLE a d'ailleurs souligné que le certificat de baptême n'était pas demandé lors des démarches d'inscription de nos enfants dans cette perspective, une fois encore, de respect et de protection de toutes les religions. Etre scolarisé à St Louis ou à Ste Marie c'est avant tout adhérer à un projet d'établissement, dont la première valeur est celle du respect.

La parole a ensuite été donnée à M. RASTOIN, Président de l'OGEC St Louis Ste Marie.

II – Présentation de l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques – OGEC

o Généralités

Il est intéressant de noter que tous les établissements catholiques de France sont gérés par des structures rattachées au diocèse ou à une congrégation religieuse, de type Association Loi 1901, répondant au nom d'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques ou OGEC.

Qu'il soit ou non propriétaire des murs, l'OGEC s'assure que l'établissement concerné ne « *s'échappe pas* » des règles de fonctionnement établies par le diocèse.

Ayant pour fonction de gérer l'école, cet organisme a responsabilité de gérer tout ce qui n'est pas du domaine de la pédagogie.

Ainsi, chaque fois qu'un chef d'établissement quitte ses fonctions, l'établissement ferme administrativement parlant et le Rectorat le rouvre par nouvelle nomination. L'évêque quant à lui, délivre une lettre de mission spécifique au chef d'établissement nouvellement désigné.

A l'issu, l'OGEC signe un contrat de délégation de pouvoirs au chef d'établissement. Tout chef d'établissement doit donc rendre compte devant le Conseil d'administration de l'OGEC, il s'agit donc bel et bien d'un partage des pouvoirs.

C'est la raison pour laquelle il est fondamental que l'OGEC et le chef d'établissement « *marchent main dans la main, en réelle communauté d'action* ».

○ **L'OGEC St Louis – Ste Marie**

Concernant nos établissements, la gestion effectuée par l'OGEC concerne l'ensemble scolaire regroupant les 5 unités pédagogiques que sont :

- Les 2 écoles de 250 élèves chacune,
- Les 2 collèges dont un situé sur le site de Ste Marie est constitué de 3 niveaux de 8 classes, la classe de troisième se trouvant exclusivement sur le site de St Louis (*anticipation de la réforme des lycées afin d'accroître la liberté de choix des enfants*).
- Un lycée situé sur le site de St Louis.

A noter que, sans l'appartenance à l'ensemble scolaire, les écoles seraient déficitaires si une comptabilité analytique (école par école) était effectuée car les seules cotisations et les aides communales n'offriraient pas aux deux écoles les mêmes perspectives d'avenir. En effet, comme souligné par la Directrice, le rattachement à l'ensemble scolaire permet aux écoles de profiter d'une plu value budgétaire (budget « élargit ») et pédagogique (intervenants, matériel,...) puisque les aides communales ne concernent que les enfants habitant sur la commune de chaque site (ex : perception de 280 euros par enfant résidant à Gignac-la-Nerthe scolarisé à St Louis).

En définitive, pour tous les enfants ne résidant pas à Marignane ou Gignac-la-Nerthe, l'établissement ne perçoit pas d'aide communale.

Le personnel OGEC : Est employé par l'OGEC l'ensemble du personnel non enseignant.

III – BILAN DE LA PASTORALE

Une animation originale pour le Carême, a véritablement permis à tous de se tourner vers les autres et de vivre ainsi de forts moments de solidarité.

A ce titre, le 31 mars dernier, un rassemblement sur le thème du « *lavement des pieds* » animé par l'ensemble des enfants du primaire accompagnés par le Père Patrick de Fleurian a été organisé en présence des parents qui le souhaitaient.

De plus, tous les élèves du primaire qui le désiraient ont pu participer à l'opération « *Bol de riz* ». Un « *bol de riz, un fruit et du pain* » partagé avec bonheur par petits et grands en toute convivialité dans les cours de récréation des deux établissements a rapporté :

- Pour le site de St Louis : 1 160 euros,
- Pour le site de Ste Marie : 1 195 euros.

Loin d'ouvrir une compétition entre les deux établissements, ces chiffres permettent à chacun de mesurer son investissement dans cette action de solidarité.

En outre, les chefs d'œuvres réalisés par nos enfants de la petite section de maternelle au CM2 ont quant à eux, respectivement rapportés 1 470 euros pour St Louis et 1 496 euros pour Ste Marie.

En conclusion, ce formidable élan de solidarité et de partage a permis de récolter la somme de **5 321 euros**, somme répartie entre l'association Action contre la Faim et des associations sélectionnées par l'établissement.

En outre, 25 élèves vivront cette année leur premier sacrement au sein des paroisses de St Victoret et de Marignane.

Evelyne a déclaré, non sans une certaine émotion, que Marie et elle étaient littéralement « *portées au quotidien par nos enfants* ».

Mme SOUSTELLE a tenu à remercier l'investissement de cette équipe pastorale et a assuré que ce temps de fraternité sera renouvelé l'année prochaine.

A noter que si certains parents ont pu ressentir une certaine contrainte à acheter pour un minimum de cinq euros la toile réalisée par leur enfant, il est quand même à préciser que cette action de solidarité envers Action contre la faim (ACF) fait partie des projets validés par l'Education nationale et que c'est ACF qui a fourni toiles, peinture, livrets d'information... En outre, Evelyne a tenu à préciser qu'il avait été clairement indiqué aux enfants qu'il était possible que leur toile ne soit pas achetée mais que c'est avec plaisir que chacun d'entre eux s'était impliqué dans cette action de solidarité. Les toiles invendues ont d'ailleurs été accrochées en classe

Enfin, le « *temps de mission* » faisant également partie des engagements de l'école catholique, l'ensemble des élèves a pu profiter des interventions des groupes « *Jeunesse et Lumière* » et « *Shalom* » pour danser, chanter et vivre de jolis moments de rencontre et de partage.

Cette période pascale a donc permis aux enfants de donner autant que de recevoir, de se tourner vers la solidarité tout en multipliant les rencontres ce qui permet de s'enrichir

V – BILAN DES SORTIES

Les élèves de CM2 ont réalisé le tout premier projet d'échange international au premier degré avec la Finlande. Ce projet, mené sur deux ans a débuté par un échange de correspondances entre la classe alors de CM1 et la classe 4 du collège franco-finlandais d'Helsinki. 27 élèves de la classe ont accueilli et été accueillis par les élèves finlandais.

Cet échange s'est révélé aussi enrichissant et extraordinaire pour les adultes (*équipes pédagogique et pastorale, parents*). L'enseignante de CM2 a tenu à remercier Evelyne ainsi que la Direction pour la confiance accordée à ce projet déjà mis en place lors de son arrivée.

Toutefois, ce projet s'inscrivant sur deux années, il ne pourra être reconduit de façon annuelle mais cette réussite ouvre des perspectives.

D'autres projets sont également en cours de réalisation : classes de découverte neige, de voile et d'escrime pour les CE2 CM1 et CM2, baptême de l'air autour d'un travail pédagogique avec des enfants handicapés pour les CM2 Ste Marie (*rencontre sur la base des Mille pour un moment inoubliable*)...

VI – LA PERSPECTIVE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

o Les fournitures scolaires

Afin de faciliter la préparation de la rentrée pour les parents ainsi que pour les enseignants, l'équipe pédagogique a réfléchi à l'instauration d'une participation destinée principalement à acheter feuilles et cahiers nécessaires à nos enfants.

Dans cette optique, l'équipe enseignante s'est mobilisée de façon importante afin de trouver les prix les plus avantageux.

Ce projet présentera également l'avantage d'uniformiser les fournitures scolaires de nos enfants et permettra aux enseignants de disposer, avant la rentrée scolaire des principales fournitures.

Encore à l'étude, le montant de la participation reste à être défini mais il s'agirait d'une fourchette entre 25 à 30 euros.

- **L'accent mis sur la communication et l'accueil de tous les élèves**

La Directrice s'est montrée très soucieuse d'améliorer la qualité d'accueil et de favoriser la rencontre des personnels enseignants, administratifs, de service et pastorale avec les nouveaux élèves comme avec les élèves actuels.

En effet, des périodes sont désormais dévolues à ces temps de présentation, de découverte, de questionnement sur l'organisation, la restauration scolaire, les bus,...et permettent ainsi d'évacuer le stress des parents et des enfants à la veille de la rentrée et ce, notamment lors d'entrée en maternelle, passage en sixième,...

- **La facturation de la scolarité**

M. GUILLAMO a indiqué que la facturation des quatre premiers mois de l'année scolaire (septembre à décembre) continuerait à s'effectuer sur trois mois à compter du mois d'octobre ; la mensualisation dès le mois de septembre ne pouvant être mise en place en raison des fluctuations, changement de régime,...

En conclusion de ce tout dernier conseil d'établissement au titre de l'année scolaire 2014-2015, Mme SOUSTELLE a tenu à exprimer le bonheur et le plaisir qu'elle ressentait après cette première année d'exercice en sa qualité de chef d'établissement du premier degré de St Louis – Ste Marie. Mme la Directrice a également salué l'investissement de l'ensemble des enseignants et personnels OGEC avant de remercier les parents délégués.

En nous souhaitant à tous de savourer cette fin d'année scolaire à la vue notamment, des spectacles de fin d'année qui auront lieu les 26 juin pour St Louis et 30 juin prochain pour Ste Marie, Mme SOUSTELLE a clos la séance en donnant rendez-vous aux parents et enfants l'année prochaine (*fin des cours le jeudi 2 juillet au soir*).

Clôture de ce dernier conseil à 19h15.